RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 2SP FORMATION
11 Rue des Charmilles
45270 QUIERS SUR BEZONDE
Société au capital de 1000 euros
RCS ORLEANS 922 554 134

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
TRANSFORMATION EN SARL

L'an 2025, le 10 janvier,
L'associé unique de la société par actions simplifiée dénommée 2SP FORMATION a tenu la présente assemblée générale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transformation en SARL
2. Mise à jour des statuts.
3. Questions diverses

Monsieur Stéphane, Léon, Bernard BROCHARD
Né à C[redacted]ER (53) le [redacted]
[redacted] de Madame Isabelle DRONEAU, mariés sous le régime légal de la communauté à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de COSSE LE VIVIEN (53) le 28 juillet 2001.
Demeurant à [redacted]

Est associé unique, titulaire de l'intégralité du capital social.

Les questions à l'ordre du jour ayant été préalablement examinées, il est passé au vote des résolutions :

1ère RESOLUTION : TRANSFORMATION EN SARL.

Monsieur Stéphane BROCHARD rappelle que l'article 25 des statuts précise : « la décision de transformation est prise collectivement par les associés, sur le rapport du Président (ou du commissaire aux comptes de la société), attestant que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social ».

Agissant en qualité d'associé unique, et conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Stéphane BROCHARD décide de transformer la SAS 2SP FORMATION, société par actions simplifiée à associé unique, en société à responsabilité limitée (SARL) avec maintien de la dénomination 2SP FORMATION, et sans que cette transformation donne naissance à un être moral nouveau.

La société conserve son objet social ainsi que son régime fiscal.

Monsieur Stéphane BROCHARD abandonne son statut de président de SAS pour adopter celui de gérant de SARL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et prend effet le 1er janvier 2025.

2ème RESOLUTION : Mise à jour des statuts.

Compte tenu de la transformation ci-dessus constatée, Monsieur Stéphane propose l'adoption des statuts de SARL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité et prend effet le 1er janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

En deux exemplaires.

Monsieur Stéphane BROCHARD

[redacted]